

COMMUNE D'ARDOIX

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 OCTOBRE 2016 A 20 H</p>
--

- INTERCOMMUNALITE : MOTION DE RAPPEL

Le conseil municipal valide une motion sur la prise de décisions unilatérales et non concertées des élus du Val d'Ay (hors ARDOIX et QUINTENAS) à l'adresse des artisans et commerçants du Val d'Ay, des hébergeurs touristiques mais également aux responsables de l'USVA sur la gestion des équipements sportifs de Brénieux.

-INTERCOMMUNALITE : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

La commune d'ARDOIX adhèrera au 1^{er} janvier 2017 à la communauté d'agglomération ANNONAY RHONE AGGLO et se détachera de la communauté de communes du Val d'Ay. Les élus souhaitent se faire accompagner par un cabinet spécialisé pour définir les conditions financières de cette sortie et décident de retenir le cabinet KPMG pour cette mission.

-INTERCOMMUNALITE : SAISINE DU PREFET

Le conseil municipal sollicite le Préfet aux fins de faire l'inventaire des actifs et passifs du patrimoine commun de la communauté de communes du Val d'Ay (en application des articles L52-11-25-1 du CGCT) et de procéder aux opérations de liquidation pour établir les droits de chacune des communes en respect des règles du code général des collectivités territoriales.

-PACTE COMMUNAUTAIRE

A la demande du Préfet, le conseil municipal donne un avis favorable sur le nouveau projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion entre la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay et la Communauté de communes Vivarhône et de l'extension aux communes d'Ardoix et de Quintenas,

Il approuve le pacte statutaire tel que décidé conjointement entre les 29 communes du futur EPCI, déterminant sa dénomination « Annonay Rhône Agglo » et son siège au Château de la Lombardièrre à Davézieux, ainsi que le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire tels que définis par la répartition de droit commun et présentés dans le tableau ci-dessous,

COMMUNES	NOMBRE DE CONSEILLERS
ANNONAY	21
ARDOIX	1
BOGY	1
BOULIEU-LES-ANNONAY	2
BROSSAINC	1
CHARNAS	1
COLOMBIER-LE-CARDINAL	1
DAVEZIEUX	3
FELINES	1

LIMONY	1
MONESTIER	1
PEAUGRES	2
QUINTENAS	1
ROIFFIEUX	3
SAVAS	1
SAINT-CLAIR	1
SAINT-CYR	1
SAINT-DESIRAT	1
SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX	1
SAINT-JULIEN-VOCANCE	1
SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	1
SERRIERES	1
TALENCIEUX	1
THORRENC	1
VANOSC	1
VERNOSC-LES-ANNONAY	3
VINZIEUX	1
VOCANCE	1
VILLEVOCANCE	1
TOTAL	57

-PADD DU PLU

Le PADD sera débattu lors de la prochaine réunion du conseil municipal, le mercredi 9 novembre 2016 à 20 heures.

-CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Le conseil municipal valide le déménagement du cabinet de l'orthophoniste Fanny DUCHANGE dans le local de l'ancienne agence postale après rénovation de celui-ci.

L'arrivée d'un médecin en début d'année 2017 impose également à la psychologue et à la sophrologue de s'installer dans d'autres locaux car le futur praticien de la commune projette de travailler avec des internes qui occuperont un 2^{ème} cabinet.

-BATIMENTS COMMUNAUX

DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX BIBLIOTHEQUE

Le conseil municipal sollicite le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes au titre du « Plan en faveur de la ruralité » afin de pouvoir réaliser ces travaux.

BATIMENT ANCIENNE CURE – REZ DE CHAUSSEE

Madame le Maire indique qu'il convient de rénover le rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne cure afin d'installer un cabinet d'orthophoniste et d'agrandir le salon de coiffure. Le conseil municipal accepte et sollicite des aides pour mener à bien ce projet.

-VOIRIE

COUSSINS BERLINOIS

Le goudronnage sera réalisé avant la fin de l'année.

Il est également prévu d'installer trois coussins berlinois dans le hameau de Cormes, un autre à proximité de l'abri bus des roussines, puis un à proximité de l'atelier MMC et un près du garage auto-passion.

La réglementation adéquate sera mise en place (limitation de vitesse à 30 kms/heure).

CIMETIERE

Une tombe pour trois soldats morts pour la France doit être édifiée. Un caveau ossuaire est également prévu avec le déplacement du columbarium et le jardin du souvenir dans l'ancien cimetière, partie basse.

-ECOLE

ECOLE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal accepte de subventionner la sortie scolaire de l'école publique Picamiro qui se déroulera aux Papeteries Canson et Montgolfier à Davézieux pour la somme de 255 €
Il valide l'acquisition d'un ordinateur portable pour un montant de 609.70 € TTC.

-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE

Le conseil municipal valide le versement d'un acompte relatif au contrat d'association avec l'école privée.

-DIVERS

BULLETIN MUNICIPAL

Le conseil municipal fixe comme suit le montant des contributions financières des différents financeurs qui permettront à la commune l'élaboration du bulletin municipal 2016 :

Encart d'un format de 5 cm de longueur X 3,5 cm de hauteur : 50 €

Encart d'un format de 9,5 cm de longueur X 6,5 de hauteur : 100 €

Encart d'un format de 20 cm de longueur X 6,5 cm de hauteur : 200 € »

BIBLIOTHEQUE

Une soirée poétique et musicale est organisée le vendredi 4 novembre 2016 à 20 h à la bibliothèque.

OPERATION NETTOYONS LA NATURE

Bénédicte FOREL donne le compte-rendu de la matinée du 24 septembre 2016 qui a réuni 75 personnes très motivées et qui souhaitent renouveler l'opération.

Les enfants ont été sensibilisés et ont activement participé au nettoyage de la nature.

Les participants ont apprécié ce moment de convivialité.

OPERATION BRIOCHES

Eliane GARNIER dresse le bilan de l'opération brioches. 2 558.50 € ont été récoltés par les onze associations qui ont participé à cette opération, soit 294.69 € de plus que l'an dernier.